

Kleptocratie Française

« Chaque Français qui paie l'impôt sur le revenu ne paie que les intérêts de la dette à ses créanciers et non le capital, qui lui, reste entièrement à... rembourser ! »

Eloïse Benhammou

Kleptocratie Française



Le jardin des Livres

Paris

Retrouvez des extraits de ces livres sur
www.lejardindeslivres.fr
1700 pages en ligne

© 2016 Le jardin des Livres Eloïse Benhammou

Éditions Le jardin des Livres ®
14 Rue de Naples — Paris 75008

Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation préalable. Une copie par Xérogaphie, photographie, support magnétique, électronique ou autre constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1995, sur la protection des droits d'auteur.

« Le système monétaire d'un peuple reflète tout ce que ce peuple veut, fait, supporte, tout ce qu'il est. Et simultanément, ce système monétaire a une influence essentielle sur son économie et son destin. L'état du système monétaire est un symptôme de l'état général du peuple ».

Joseph Aloïs Schumpeter
in Théorie de la monnaie et de la banque,
L'essence de la monnaie

« L'idéologie repose sur un principe simple : la privatisation des gains distribués sous forme de bonus et dividendes quand tout va bien ; la socialisation des pertes dont la charge pèse sur les populations d'Europe en cas de crise du système. »

« Chaque année depuis sa création, les commissaires aux comptes refusent de certifier les comptes établis par le RSI. Les comptes seraient-ils faux ? Le RSI fonctionne en marge de la légalité grâce à la complicité des plus hautes autorités de l'État ».

« La monnaie met en mouvement tout un système organisé. Elle est le reflet de l'ordre social établi. Son impact est immédiat sur l'économie car elle l'irrigue ou l'assèche. L'appareil d'État tout entier se tient sous le joug du capitalisme financier. Le rôle de la Banque de France, elle-même aux ordres de la Banque Centrale Européenne, est limité à servir l'oligarchie financière et bancaire. »

« Comme la Banque de France n'est plus autorisée à recevoir ses instructions du pouvoir politique, ainsi l'État n'est plus souverain et ne peut mener aucune politique publique qui s'opposerait aux intérêts des marchés financiers et des banquiers ».

« Le poids de la dette sociale est dilué dans un cocktail explosif de cotisations (dont même le statut reste en débat) qui complexifie les circuits de financement. L'amortissement de la dette sociale coûte très cher à la France et c'est autant de monnaie qui s'échoue dans les poches de la finance internationale. Cette réalité présente une contradiction sans équivoque avec la nature même de la Sécurité Sociale dont l'objet est de réduire les inégalités ».

~ Introduction ~

Le capitalisme financier gouverne la France. Il est partie intégrante d'un système où la marge accordée aux élus du peuple se réduit, la justice est tenue en échec et son modèle social et fiscal condamné à la cessation des paiements.

Il évolue dans une dynamique singulière qui le pousse à se rendre maître de la politique intérieure, de l'économie et de la diplomatie entre les Nations, dans le but de drainer vers lui les profits que lui procure l'économie mondiale.

La souveraineté lui est ainsi transférée : il réalise sa volonté, guidé par la seule logique du profit et une cupidité aveugle.

Il germe lorsque le pouvoir politique ouvre la brèche permettant à des personnes privées de s'approprier le pouvoir de battre monnaie au sein d'une Nation.

Dès lors, la marge de manœuvre leur est suffisante pour contrôler la politique et soumettre l'État afin de spolier les populations.

Le fonctionnement et l'architecture du système bancaire et financier en France a considérablement évolué depuis deux siècles. Ceci étant, les transformations qui se sont opérées s'inscrivent dans une même logique : soustraire à l'État le dispositif monétaire.

Ce sont maintenant des sociétés privées qui commandent la politique économique et sociale de la France, attirant irrésistiblement vers elles les richesses du pays issues de l'économie productive.

Elles constituent le pivot central du système et de l'organisation sociale, politique et économique.

Ainsi, le capitalisme financier est en opposition parfaite avec la nature même de l'Etat de droit car il soumet l'intérêt général à son profit personnel.

Il met l'administration centrale à genoux, puisque l'institut d'émission d'une zone monétaire est la clé de voûte du système qu'il commande.

La monnaie est l'instrument essentiel de mise en mouvement des politiques publiques.

Elle insuffle pulsions ou convulsions à la société civile, organise la redistribution des richesses et instaure l'ordre social. Elle est le poumon artificiel du pouvoir.

La paix sociale est en corrélation immédiate avec la monnaie car cette dernière influe sur les prix et sa valeur correspond à du pouvoir d'achat, donc, à du bien-être matériel et moral.

Or, la financiarisation à outrance de l'économie, entraîne dans ses rouages les institutions de la République et tout son modèle démocratique.

Des artifices juridiques et comptables maintiennent sous perfusion un système qui est d'ores et déjà condamné à l'échec. La plupart des économistes ont relégué au second plan le rôle de l'instrument monétaire dans l'économie politique. Mais, le caractère cyclique des crises n'est que le symptôme de crises monétaires sous-jacentes. La fonction de la monnaie a été largement ignorée et certains vont jusqu'à défendre qu'elle est exogène, prétendant qu'elle est neutre !

L'appropriation par des personnes privées du pouvoir régalien de création monétaire caractérise essentiellement le capitalisme financier.

Il échappe aux lois économiques les plus élémentaires car il est monopolistique, les marchés sont manipulés et l'opacité des échanges le rend incontrôlable.

Toute l'économie dépend de l'appareil bancaire et financier. Elle lui est assujettie. Il y a donc un rapport de verticalité entre le capitalisme financier et le reste du système.

L'État n'est plus, face à lui, que l'appareil de capture des richesses produites par le peuple.

Il se tient sous sa dépendance.

En s'accaparant le pouvoir de créer la monnaie, le capitalisme financier privatise officieusement l'État. Y trône en administrateur un consortium de sociétés privées, maîtresses de la politique, qui jouissent du monopole de la contrainte publique sans avoir à en prendre la forme.

Machine infernale à la dynamique hystérique, le capitalisme financier a instauré, non par la force, mais par la loi, un régime de féodalité.

La « *Kleptocratie* » financière est en marche.

I

LE SYSTÈME BANCAIRE
&
FINANCIER :

LA GRANDE IMPOSTURE

~ 1 ~

Le monopole de la contrainte illégitime : la dictature de la finance

L'État est l'organisation politique garante des intérêts de la Nation. À ce titre, il bénéficie du monopole de la contrainte publique. Son autorité et son indépendance reposent sur l'exercice de droits régaliens. Notamment le droit de faire ses propres lois, le droit de rendre justice mais surtout, le droit de battre monnaie. Le XXe siècle est fortement marqué par la lutte entre l'État et les puissances privées pour le contrôle du dispositif monétaire. À la fin de la seconde guerre mondiale, l'ensemble du système bancaire et financier est entre les mains de personnes privées qui gouvernent la France. Cette période va transformer le rapport de force entre l'État, la Banque de France et les banques commerciales. La légitimité de la propriété privée des moyens de création monétaire et de son réseau de distribution, va être mise en cause. La monnaie étant un socle politique, elle permet les échanges économiques, crée du droit et façonne l'État.

~ Abolition des privilèges

À la fin de la guerre, le Gouvernement Provisoire de la République Française, présidé par le Général de Gaulle, met en place le programme du Conseil National de la Résistance qui a comme principaux objectifs économiques d'évincer les trusts, de socialiser les grands moyens de production et de reprendre le contrôle de la politique monétaire. Le 12 septembre 1944, le général de Gaulle au Palais de Chaillot proclamait : « *pour résumer les principes que la France entend placer désormais à la base de son activité na-*

tionale, nous dirons que, tout en assurant à tous le maximum possible de liberté, et tout en favorisant en toute matière l'esprit d'entreprise, elle veut faire en sorte que l'intérêt particulier soit toujours contraint de céder à l'intérêt général, que les grandes sources de la richesse commune soient exploitées et dirigées non point pour le profit de quelques-uns, mais pour l'avantage de tous ». Le 30 novembre 1945, un projet de loi est déposé à l'heure de fermeture de la bourse afin d'éviter les mouvements spéculatifs.



Le Général De Gaulle. Extrait du *Programme du Conseil National de la Résistance* appliqué à la Libération : « *Sur le plan économique: – l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie; – une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et affranchie de la dictature professionnelle instaurée à l'image des États fascistes; – l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'État après consultation des représentants de tous les éléments de cette production; – le retour à la Nation des grands moyens de production monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des grandes banques; – le développement et le soutien des coopératives de production, d'achats et de ventes, agricoles et artisanales; – le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie. [...] Pour la victoire afin que vive la France. »*

Photo DR.

Stratège, le général de Gaulle, souhaite faire voter la nationalisation de la Banque de France, des quatre principales banques de dépôt (la Société Générale, la Banque Nationale pour le Com-

merce et l'Industrie, le Crédit Lyonnais et le Comptoir National d'Escompte), et la nationalisation des assurances AGF. Quant aux banques d'affaires, elles resteront privées mais sous contrôle de l'État¹. Y siègerait un commissaire au gouvernement avec droit de veto. La loi est votée le dimanche 2 décembre 1945.

À compter du 1^{er} janvier 1946, la Banque de France est nationalisée. Elle continue à assurer seule l'émission des billets sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les actions de la Banque de France sont transférées à l'État qui les détient en pleine propriété. Le service des intérêts est assuré par la Banque de France sous la garantie du Trésor Public qui est chargé de l'amortissement. Les taux d'intérêt sont administrés. Les caractéristiques des obligations et les conditions d'amortissement sont fixées par arrêté du Ministre des Finances, sans toutefois que le taux d'intérêt alloué puisse excéder 3%.

Avec la nationalisation, l'émission monétaire devient un service public. La politique monétaire est mise en œuvre par l'État au profit de l'essor économique du pays, pour le bien de la collectivité. La Banque de France exerce une tutelle sur les banques privées en tant que gardienne de la stabilité du système monétaire. Elle assure ainsi un contrôle sur la distribution du crédit à l'économie sous la responsabilité du Ministre de l'Economie Nationale. Une refonte de l'institution s'opère afin de développer le marché intérieur.

La banque centrale finance de nombreux projets grâce à des dépenses d'investissement. La stabilité économique est favorisée par des politiques mises en place par le gouvernement. L'État ayant repris les pleins pouvoirs sur sa politique monétaire dévalue le franc de 30% afin d'augmenter sa compétitivité économique. Le pays connaît une période de croissance et de prospérité. Ce sont les 30 glorieuses. La monnaie devient un moteur pour le capitalisme industriel dans une dynamique vertueuse. Les Grands Travaux commencent. L'institution monétaire fait des avances sur

¹ Loi relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit du 2 décembre 1945.

titres émis avec la garantie de l'État par Électricité de France², Gaz de France et Charbonnages de France³, étendues ensuite aux Départements, Communes, Chambres de commerce et Ports⁴ autonomes. Puis, aux emprunts émis par la Caisse nationale des Autoroutes⁵, du Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel⁶, à la Caisse d'aide à l'Équipement des collectivités locales⁷ et à la Caisse nationale des Télécommunications⁸. Toutes ces mesures favorisent la reconstruction d'après guerre et la croissance économique.

S'agissant de la bourse, elle n'a alors qu'une faible importance. L'État contrôle étroitement l'activité financière : les banques sont publiques et les taux d'intérêts administrés. Les différents marchés (marché monétaire, marché des actions, marché des obligations) ne communiquent pas entre eux. Ils sont compartimentés et réservés à une certaine clientèle.

~ Le retour en grâce

Les « *grandes féodalités économiques et financières* » se sont donc faites expropriées par le général de Gaulle. Mais, entre le capitalisme financier et l'État, la lutte est féroce. Depuis la fin de la guerre, l'institut d'émission prête donc à l'État avec des intérêts faibles et administrés. La dette publique est de 27 milliards de francs. Les marchés sont très encadrés et les produits dérivés

2 Décret autorisant la Banque de France à faire des avances sur les bons à 5 ans émis par Électricité de France du 11 juillet 1950.

3 Décret autorisant la Banque de France à faire des avances sur les Obligations, les Bons et les parts de production émis avec la garantie de l'État, par Électricité de France, Gaz de France et Charbonnages de France du 13 juin 1962.

4 Décret N° 63-821 autorisant la Banque de France à faire des avances sur les titres des emprunts unifiés émis par les Départements, Communes, Syndicats de communes, Chambres de commerce, Ports autonomes et organismes bénéficiant de la garantie de ces collectivités du 3 août 1963.

5 Décret N° 65-919 autorisant la Banque de France à faire des avances sur les titres des emprunts émis par la Caisse nationale des Autoroutes du 29 octobre 1965.

6 Décret N° 66-1028 autorisant la Banque de France à faire des avances sur les titres des emprunts émis par la Caisse centrale de Crédit Hôtelier, Commercial et Industriel du 22 décembre 1966.

7 Décret N° 68-95 autorisant la Banque de France à faire des avances sur les titres des emprunts émis par la Caisse d'aide à l'Équipement des collectivités locales du 24 janvier 1968.

8 Décret N°72-511 autorisant la Banque de France à faire des avances sur les titres des emprunts émis par la Caisse nationale des Télécommunications du 16 juin 1972.

n'existent pas. Mais, à partir de 1973, avec la loi du 3 janvier, la Banque de France ne peut aider l'État que dans une faible mesure car, « *le Trésor Public ne peut être présentateur de ses propres effets à l'es-compte de la Banque de France* »⁹. L'État doit, pour se financer, se tourner vers les marchés de capitaux, ouvrant ainsi au capitalisme financier la route du profit. Les taux d'intérêts ne sont plus décidés par les pouvoirs publics mais fixés par les agents privés qui contrôlent le marché. Pour les propriétaires d'établissements de crédit une nouvelle ère commence.

À partir des années 80, les socialistes copient en France le modèle anglo-saxon ultra libéral, de Reagan et Thatcher, qui repose essentiellement sur trois fondements : privatisation, libéralisation et déréglementation. On assiste alors à la création d'un marché unifié des capitaux ouvert à tous les agents, la suppression de l'encadrement du crédit, la levée du contrôle des changes. Edouard Balladur, Premier Ministre, reprivatise les banques françaises. La dette perpétuelle qui constituait le mode principal de financement de l'État auprès de sa banque centrale est éteinte définitivement en 1982¹⁰. Il est dès lors interdit à l'État de se financer auprès de la Banque de France ce qui le place en situation de sujétion vis-à-vis des marchés internationaux de capitaux. Or, il ne saurait y avoir de politique intérieure indépendante sans une politique monétaire qui s'exerce en toute autonomie.

Le lien se rompt définitivement au début des années 90, lorsque la construction de l'Europe monétaire s'amorce. Les souverainetés nationales des États membres vont être abandonnées. C'est d'ailleurs l'essence du projet. Afin de préparer l'entrée en vigueur de l'euro¹¹, l'accord de Maastricht est signé le 7 février

9 Loi N° 73-7 sur la Banque de France du 3 janvier 1973.

10 Sénateur Paul Girod, *Rapport d'information fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur la gestion de la dette de l'État dans le contexte européen n°476*, session extraordinaire de 2004-2005, Annexe au procès-verbal de la séance du 12 juillet 2005, p. 15.

11 Décision du Conseil constitutionnel n° 93-324 DC du 3 août 1993 « Pour mener à bien ce processus, le traité a prévu qu'une seconde phase, ouverte le 1er janvier 1994, devrait voir converger les politiques économiques nationales et préparer les instruments de la monnaie unique future, tandis que la troisième phase doit pouvoir commencer au 31 décembre 1996 et être parachevée, au plus tard, le 1er janvier 1999, par l'union économique et monétaire réalisée. »

1992. Il remet en cause certains principes fondamentaux de la République :

- Instauration d'une monnaie unique ;
- Indépendance de la Banque Centrale nationale et de la Banque Centrale Européenne ainsi que de ceux qui les dirigent ;
- Étroite coordination des politiques économiques des États membres ;

De la sorte, la politique économique et monétaire des États membres est décidée par le système de Banques Centrales commandé par des technocrates non élus et indépendants des gouvernements légitimes. Le système européen de banques centrales (SEBC) comprend les Banques Centrales nationales (BCN) chapeautées par la Banque Centrale Européenne (BCE). La France transfère ses compétences en matière économique et monétaire au SEBC qui devient alors totalement indépendant des pouvoirs publics.

Le Conseil Constitutionnel, saisi par François Mitterrand, décide que la ratification du traité doit être précédée d'une révision de la Constitution car ses dispositions font obstacle à ce que la France intègre l'union économique et monétaire. Les dispositions du traité s'opposent à l'esprit de la Constitution. **Selon le contexte en vigueur, la monnaie fait corps avec l'État. Elle ne peut lui être dissociée.** La ratification met à mal le principe de souveraineté nationale. Elle dessaisit le Parlement d'une compétence essentielle car la monnaie est intrinsèquement un attribut de la personne publique d'autant que le rôle de la Banque de France consiste à mettre en œuvre l'action du gouvernement.

Philippe Séguin et son célèbre discours « *Non à Maastricht* » dans lequel il avait tout prévu : « *1992 est littéralement l'anti-1789* »



Ce discours a été prononcé par Philippe Séguin, député RPR des Vosges, à l'Assemblée nationale au cours de la nuit du 5 au 6 mai 1992, dans le cadre du débat consacré au projet de loi de révision constitutionnelle préalable à la ratification des accords de Maastricht.

« Je voudrais croire que nous sommes tous d'accord, au moins, sur un point : l'exceptionnelle importance, l'importance fondamentale, du choix auquel nous sommes confrontés. Et je n'ai pas l'impression de me payer de mots... »

C'est, en tout cas, avec gravité que je viens inviter cette Assemblée à opposer l'irrecevabilité au projet de loi constitutionnelle qui lui est soumis, projet que le gouvernement nous présente comme préalable à la ratification des accords négociés à Maastricht le 10 décembre 1991 par les chefs des États et de gouvernement des États membres des Communautés européennes, et signés le 7 février dernier.

Plutôt que de procéder à un toilettage minutieux de nombreuses dispositions constitutionnelles, vous avez préféré, Madame et Messieurs du gouvernement, pratiquer une sorte de lessivage à grande eau...

A ce qui aurait pu passer pour une naïveté coupable vous avez ainsi préféré le risque de l'astuce...

Il est vrai que, sinon, vous auriez été contraints de modifier neuf articles au moins du texte constitutionnel dont certains sont particulièrement sensibles et symboliques.

Vous auriez été contraints, de surcroît, de déconstitutionnaliser la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ce blanc seing que vous sollicitez est en cohérence avec les perspectives que vous ouvrez.

Or, ce que le peuple a fait, seul le peuple peut le défaire. C'est en outre une faute politique lourde, car c'est refuser de donner à un engagement aussi grave la sacralisation dont il a besoin.

Et ne changerait rien à l'affaire la manœuvre qui consisterait ultérieurement à ne faire ratifier par le peuple que ce que le Parlement aurait déjà décidé.

Non, foin d'arguties ! Il est grand temps de saisir notre peuple de la question européenne.

Car voilà maintenant 35 ans que le traité de Rome a été signé et que d'Acte unique en règlements, de règlements en directives, de directives en jurisprudences, la construction européenne se fait sans les peuples. Elle se fait en catimini. Elle se fait dans le secret des cabinets, dans la pénombre des commissions, dans le clair-obscur des cours de justice.

Voilà 35 ans que toute une oligarchie d'experts, de juges, de fonctionnaires, de gouvernants prend au nom des peuples sans en avoir reçu le mandat, des décisions dont une formidable conspiration du silence dissimule les enjeux et minimise les conséquences.

Qu'on ne s'y trompe pas : la logique de l'engrenage, économique et politique, mis au point à Maastricht est celle d'un fédéralisme au rabais, fondamentalement antidémocratique, faussement libéral, résolument technocratique. L'Europe qu'on nous propose n'est ni libre, ni juste, ni efficace. Elle enterre la conception de la souveraineté nationale et les grands principes issus de la Révolution : 1992 est, littéralement, l'anti-1789. Beau cadeau d'anniversaire que nous font les pharisiens du Bicentenaire pour les 200 ans de cette République qu'ils encensent dans leurs discours et ruinent par leurs actes ! »

La monnaie est indivisible de la politique générale dans l'objectif de mettre en mouvement la souveraineté. C'est un droit inaliénable attaché à la personne publique.

La construction européenne va progressivement anéantir la souveraineté nationale en s'opposant à l'esprit de la Constitution¹². Les dispositions qui prévoient l'indépendance de la Banque de France vis-à-vis de l'État, sont déclarées non conformes au droit national¹³. Elles sont censurées par le Conseil car elles privent la France de compétences propres dans un domaine où sont en cause les conditions essentielles d'exercice de la souveraineté. La ratification du traité rend la France incapable et sous tutelle en matière monétaire et financière.

La Constitution est cependant révisée et un référendum¹⁴ a finalement autorisé la ratification du traité de Maastricht avec un score favorable de 51,05% à la question : « *Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le Président de la République autorisant la ratification du traité sur l'Union Européenne ?* ». Les dispositions qui avaient été censurées ont été adoptées. Le législateur reprend mot à mot les dispositions qui avaient été censurées. Dès lors, « *la Banque de France, en la personne de son Gouverneur, de ses Sous-Gouverneurs ou d'un membre quelconque du Conseil de la politique monétaire, ne peut ni solliciter ni accepter d'instructions du Gouvernement ou de toute personne*¹⁵ ».

La compétence de la politique monétaire est transférée de l'État à la banque centrale alors que celle-ci ne peut plus accorder d'avances, ni aucun autre type de crédit au Trésor, ainsi qu'aux organismes et entreprises publics... Le système immédiat des

12 Décision du Conseil constitutionnel n° 93-324 DC du 3 août 1993 « *La Constitution de 1958 n'a donné compétence en matière monétaire qu'au Parlement, en application de l'article 34, et au Gouvernement, en application de l'article 20, dans le cadre de son pouvoir général de détermination et de conduite de la politique de la nation* ».

13 Op. Cit.

14 Référendum du 20 septembre 1992. La question soumise au peuple français était : « *Approuvez-vous le projet de loi soumis au peuple français par le Président de la République autorisant la ratification du traité sur l'Union Européenne ?* ».

15 Loi N° 93-980 relative au statut de la Banque de France et à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, modifiée par la loi n°93-1444 du 31 décembre 1993.

avances au Trésor est ainsi supprimé. Un rapport asymétrique s'instaure. Le centre de gravité du pouvoir politique se déplace.

Le traité de Maastricht a été confirmé par le traité de Lisbonne et établi les deux principales caractéristiques du SEBC. Il doit être totalement indépendant des gouvernements et il lui est interdit d'accorder des crédits aux États membres.

Ainsi, il ne s'agit plus de privatiser la Banque de France, mais de lui soustraire son pouvoir au profit des banques commerciales privées devenues intermédiaires privilégiées soucieuses d'augmenter leurs bonus et rétribuer des dividendes à leurs actionnaires. La Banque de France ne servant plus à assurer sa fonction essentielle, qui est la création monétaire au service de l'économie générale et de l'État, condamne ce dernier à l'impuissance politique. La dépendance entre les intermédiaires privés et l'État ne va cesser de s'amplifier. Un rapport de domination s'instaure et la démocratie s'incline.

Dans une logique d'équité et de rentabilité, chaque État est soumis à la même enseigne. La solidarité n'est pas de mise car les membres, entre eux, ne peuvent plus se soutenir financièrement (clause de *no bail out*). C'est chacun pour soi et les banques pour tous ! Les États sont ainsi devenus des filiales du capitalisme financier qui se procure un maximum de bénéfices.

~ Chacun pour soi et les banques pour tous !

L'interdiction pour la France de se financer auprès de sa banque centrale ne signifie pas que toutes les sociétés financières peuvent se ruer à la conquête du marché pour se gorger des bénéfices. Seules certaines, labellisées « Spécialistes en Valeurs du Trésor », jouissent du privilège. La concurrence déloyale profite davantage. Sur les 40.000 établissements de crédit qui existent dans le monde, on ne trouve qu'une vingtaine d'experts en la matière : Bank of America, Merrill Lynch, Barclays Bank, BNP Paribas, Crédit Agricole, Citigroup, Commerzbank, Crédit Suisse,

Deutsche Bank, Goldman Sachs, HSBC, JP Morgan, Morgan Stanley, Natixis, Nomura, Royal Bank of Canada, Royal Bank of Scotland, Santander, Scotiabank, Société Générale et UBS. Ces quelques banques sont l'écume du pouvoir. Aussi appelées « *primary dealers* ».

Elles forment un oligopole, sont propriétaires les unes des autres et exercent des contrôles conjoints des marchés en proie à des délires chroniques de cupidité. Ces ententes frauduleuses en bande organisée provoquent des instabilités des marchés car elles en manipulent le cours. Elles s'illustrent également dans la grande délinquance internationale et participent pour la plupart à l'évasion fiscale, tant leur spécialité est reconnue. Leur avidité provoque des crises consécutives et systémiques dont les peuples supportent la charge.

Les banques Spécialistes en Valeurs du Trésor sont devenues le pivot central du système social, politique et économique. Elles assurent la gestion des dettes de la France ainsi que la fonction régaliennne de battre monnaie. En fait et en droit, le monopole d'État a été remplacé par un monopole privé.

La finance internationale a pu s'émanciper en obtenant une indépendance totale à l'égard du pouvoir politique légitime, pour l'ensemble des États de l'eurozone. La régionalisation des politiques économiques des pays européens lui est favorable. Le pouvoir est confisqué par quelques sociétés qui tiennent par la gorge l'économie du pays et disposent de sa souveraineté monétaire. La dette de l'État est fragmentée. Il n'existe pas « une » dette de l'État consolidée mais « des » dettes de l'État comme nous le verrons. Par exemple, la dette de la Sécurité Sociale constitue une dette de l'État différente de la dette fiscale¹⁶.

16 Sénateur Paul Girod, *Rapport d'information fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur la gestion de la dette de l'État dans le contexte européen n°476*, session extraordinaire de 2004-2005, Annexe au procès-verbal de la séance du 12 juillet 2005, pp. 37-38 : « Comme pour tous les établissements publics nationaux, l'État est en effet l'ultime responsable de la solvabilité de la Cades, en application de la loi du 16 janvier 1980 relative à l'exécution des

Cependant, l'État a nécessairement recours aux banques pour se financer et boucler son budget. Grâce à toutes ces réformes, la bourse domine désormais la vie économique et les politiques publiques : 99% de l'encours de la dette régaliennne est de la dette négociable sur les marchés financiers internationaux. Elle est majoritairement détenue par des étrangers. Cette dette extérieure implique que la charge de la dette ne correspond plus à un simple transfert des richesses à l'intérieur du pays entre les contribuables et les propriétaires de titres mais **signifie une dépendance de la Nation vis-à-vis de l'extérieur**. La loi empêche de connaître les créanciers de l'État avec lesquels traitent les Spécialistes en Valeurs du Trésor. Cette dette rend l'État vulnérable aux marchés financiers et surtout aux pays étrangers.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a désormais la responsabilité de la politique monétaire des États membres du SEBC. Son président est Mario Draghi, ancien haut dirigeant de Goldman Sachs. Il pilote la politique économique des pays de l'eurozone en communion avec les gouverneurs des banques centrales nationales, libérés du contrôle public. Leur rôle est de promouvoir les dictats d'un régime autocratique dont ils sont les pleutres prestataires de services.

La politique de la BCE doit garantir la stabilité des prix et l'équilibre des déficits publics. Comme la loi du 3 janvier 73 est étendue à tous les États membres, la BCE n'achète pas directement aux États les titres de dette publique qu'ils émettent pour se financer. Le conseil des gouverneurs fixe les taux d'intérêt auxquels les banques commerciales peuvent emprunter auprès de la BCE.

jugements par les personnes morales de droit public. Les procédures de redressement et de liquidation judiciaire ne sont pas applicables à un établissement public (article 2 de la loi du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation des entreprises) et, s'il est dissout, sa dette éventuelle est transférée à la collectivité qui l'a créé (l'État dans le cas de la Cades). L'État peut être tenu d'accorder une avance de trésorerie à la Cades afin de garantir sa liquidité si celle-ci se trouve en situation d'insuffisance de crédit constatée par décision de justice (loi du 16 juillet 1980). Enfin, par assimilation à celle de l'État, la signature de la Cades bénéficie du fameux triple A, qui constitue la meilleure notation possible à court, moyen et long terme ».

Les « Spécialistes en Valeurs du Trésor » sont surtout spécialistes de la fraude...

Barclays Bank est mise en cause dans la manipulation du marché de l'or. Le prix du cours de l'or est décidé deux fois par jour lors d'une téléconférence entre quatre banques. En mai 2014, Barclays paye une amende de 26 millions de livres à l'organisme de tutelle du secteur financier britannique.

Bank of America a été reconnue coupable pour fraude dans la vente de crédits hypothécaires insolubles en trompant les établissements parapublics Fannie Mae et Freddie Mac aux États-Unis engendrant des pertes de 1 milliard de dollars. L'État américain a dû injecter 188 milliards de dollars pour les sauver suite à la crise des Subprimes.

BNP Paribas a été condamnée par la justice américaine en mai 2015, et après avoir plaidé coupable, s'est acquittée d'une amende de 8,9 milliards de dollars pour violations d'embargos sur le Soudan, l'Iran et Cuba entre 2004 et 2012. En 2014, BNP Paribas a payé une amende de 80 millions de dollars aux États-Unis pour avoir participé à une escroquerie aux aides publiques afin de clore le dossier. De 1998 à 2005, la banque a détourné des garanties de paiement du ministère de l'agriculture américain (USDA). Elle est également poursuivie par l'association Sherpa pour escroquerie aggravée commise en bande organisée, recel de fraude fiscale et blanchiment aggravé impliquant 21 pays africains selon l'enquête préliminaire.

Commerzbank, 2e banque allemande, s'est acquittée du paiement d'une amende de 1,45 milliard de dollars pour violations d'embargos sur le Soudan et l'Iran en mars 2015 et ainsi empêcher des poursuites pénales. La banque est également accusée d'avoir favorisé une fraude comptable pour la société japonaise Olympus.

Crédit Suisse est mise en cause pour fraude fiscale impliquant 22.000 clients et un montant estimé entre 10 et 12 milliards de dollars.

Deutsche Bank avait dissimulé une perte de trading de 12 milliards en 2009 et est mise en cause dans la manipulation du prix de l'or et de l'argent.

Goldman Sachs est impliquée dans la manipulation du marché physique des matières premières, dans la vente abusive de produits financiers, de truquage des comptes de la Grèce lors de son entrée dans la zone euro.

HSBC est mise en examen pour démarchage illicite et fraude fiscale en aidant 3.000 contribuables à frauder le fisc. Elle a collaboré avec les cartels de la drogue mexicains et colombiens dans le blanchiment d'argent et payé 1,9 milliard d'amende pour clore l'affaire.

JP Morgan s'est acquittée d'une amende de 500 millions de livres pour éviter des poursuites pour évasion fiscale.

UBS a payé 10 millions d'euros d'amende pour blanchiment aggravé de fraude fiscale en 2013. Une enquête est actuellement en cours selon laquelle près de 10 milliards d'euros d'actifs de Français non déclarés au fisc ont été gérés par elle entre 2004 et 2012.

Les banques Barclays, JP Morgan, Citigroup, Bank of America, UBS, Crédit Suisse, HSBC, Royal Bank of Scotland, Société Générale, Deutsche Bank, Royal Bank of Canada sont mises en cause pour manipulation des taux Libor et Euribor auxquels 600.000 milliards (600 trilliards) de dollars de produits financiers sont adossés annuellement. Le préjudice de l'opération est estimé à 1.000 milliards de dollars. Barclays s'est déjà reconnue coupable et a payé une amende de 290 millions de livres.

En septembre 2015, la justice américaine a mis en examen au moins dix banques dont HSBC, Barclays, JP Morgan Chase et Deutsche Bank pour manipulation des cours de l'or, de l'argent et du platine.

Les banques bénéficient ainsi d'un accès privilégié aux ressources de la BCE à un taux ridiculement faible (genre 0 %) et, elles prêtent ensuite à un taux plus élevé, alors qu'une simple variation de taux peut coûter des milliards à l'État et donc aux contribuables... Cette entente explique, en partie, les niveaux record du service de la dette. S'agissant de la stabilité des prix, cette responsabilité confiée à la BCE nous semble être une farce. L'affaire de la manipulation des taux par les banques suffit à le révéler.

L'idéologie repose sur un principe simple : la privatisation des gains distribués sous forme de bonus et dividendes quant tout va bien ; la socialisation des pertes dont la charge pèse sur les populations d'Europe en cas de crise du système. C'est le cas depuis 2008.

Lorsque des crises éclatent, seule la richesse créée par l'économie productive peut permettre de sauver les banques de la faillite et empêcher un effondrement structurel. Alors, les gouvernements vassaux s'alignent.

Dans un premier temps, on les oblige à s'endetter davantage pour injecter massivement des liquidités à coup de centaines de milliards afin de recapitaliser les banques¹⁷ et ainsi maintenir le système sous perfusion. Ces sommes sont ponctionnées sur les ressources fiscales, ce qui a pour effet immédiat de creuser encore davantage le déficit public et d'augmenter le besoin d'endettement de l'État auprès des Spécialistes. **La dynamique est irrésistible et condamnée à l'implosion.**

17 Eric Toussaint, *Bancocratie*, CETIM, 2014, p. 291. « Les aides des gouvernements consistent en garanties et en injections de capitaux afin de recapitaliser les banques. Pour la période d'octobre 2008 à décembre 2011, 1174 milliards d'euros (soit 9,3% du PIB de l'UE) de garanties ont été accordés par les gouvernements de l'Union européenne pour assumer les dettes bancaires en cas de nécessité. Il faut y ajouter 442 milliards d'euros (3,5% du PIB de l'UE) d'injections de capitaux publics dans le capital des banques. En 2012 et en 2013, les recapitalisations ont continué : environ 40 milliards d'euros en Espagne rien qu'en 2012, plus de 50 milliards d'euros en Grèce, une vingtaine de milliards d'euros à Chypre, 4 milliards d'euros supplémentaires pour Dexia en Belgique, 3,9 milliards d'euros pour Monte dei Paschi en Italie, 3,7 milliards d'euros aux Pays-Bas pour la banque SNS, 4,2 milliards d'euros au Portugal, sans oublier l'Irlande, la Slovaquie, la Croatie. Il faut préciser que ces aides directes apportées par les gouvernements l'ont été sans que soit exigée en contre-partie l'entrée des représentants des États dans les conseils d'administration des banques en vue de contrôler l'utilisation des fonds mis à disposition ».

Dans un second temps, on impose l'austérité aux peuples. Les nouveaux maîtres de la politique économique leurs concoctent des plans de rigueur car, juges et parties, ils trouvent les déficits trop importants ! Alors, ils dictent leurs commandements : coupes budgétaires drastiques, augmentations des impôts, recul de l'âge de la retraite, privatisation des secteurs d'intérêt général, augmentation des cotisations sociales. Il faut coûte que coûte rassurer les marchés sur la capacité des États à être encore en mesure de se soumettre pour rembourser leurs dettes.

Face à ce système monétaire externalisé et hors de contrôle, les États membres de l'eurozone et leurs obsolètes institutions, sont condamnés à l'immobilisme. La monnaie commune (euro) lie quant à elle les peuples. La commission européenne indique qu'en « *l'absence de possibilités de dévaluer la devise, les pays de la zone euro qui veulent redevenir compétitifs en termes de coûts se voient contraints de recourir à une dévaluation interne (compression des salaires et des prix).* Ces mesures ont néanmoins leurs limites et leurs inconvénients, surtout en termes de croissance du chômage et de préjudices sociaux¹⁸ ». L'Union Européenne ne peut conduire qu'à la destruction des sociétés et à l'asservissement des populations car la construction monétaire européenne n'est pas viable.

La situation d'endettement dans laquelle se trouvent les États membres, conjuguée à l'impossibilité pour eux de créer leur propre monnaie, met à genoux la puissance publique. Les premiers à en avoir fait les frais sont les Grecs, depuis qu'en 2009 le berceau de la démocratie n'est plus en capacité d'assumer le service de sa dette, « *ouvrant la voie à une crise humanitaire majeure*¹⁹ » selon Yanis Varoufakis, ministre des finances démissionnaire du gouvernement Tsipras.

L'endettement de la Grèce a atteint un niveau insoutenable (175% du PIB en 2015) et provoqué des faillites d'entreprises, du

18 Communiqué de presse de la Commission Européenne du 21 janvier 2014, *Évolution de l'emploi et de la situation sociale: l'examen annuel souligne la nécessité de contrer les risques de pauvreté des travailleurs*.

19 Yanis Varoufakis, Serge Halimi, Renaud Lambert, Costas Lapavistas, Pierre Rimbort, *Europe : le révélateur grec*, Les Liens qui Libèrent, 2015, p. 12.

chômage de masse et une grave crise politique. Le taux des suicides a augmenté de 100% depuis le début de la crise. Et, tout ceci alors que la Spécialiste, Goldman Sachs, a participé à falsifier les comptes grecs durant des années et que, dans le même temps, elle a spéculé sur la faillite de l'État en toute impunité. Varoufakis témoigne qu' « *en public, les créanciers clamaient leur souhait de récupérer leur argent et de voir la Grèce se réformer. En réalité, ils n'avaient qu'un objectif : humilier notre gouvernement et nous forcer à capituler, même si cela signifiait l'impossibilité définitive pour les nations prêteuses de récupérer leur mise ou l'échec du programme de réformes que nous seuls pouvions convaincre les Grecs d'accepter*²⁰ ».

Après avoir été exclu des négociations, on lui a fait savoir que « *l'Eurogroupe [réunion des ministres des Finances des États membres de la zone euro] n'a pas d'existence légale. Il s'agit d'un groupe informel et, en conséquence, aucune loi écrite ne limite l'action de son président.*²¹ »

Le capitalisme financier n'a pas de contre-pouvoir et réalise sa propre volonté. Les événements récents (passage en force de la Constitution Européenne, prélèvements des comptes bancaires à Chypre, référendum grec non pris en compte...) mettent en lumière son caractère autocratique. La politique monétaire tient en échec la démocratie et empêche le bon fonctionnement de ses institutions. La marge de manœuvre des élus du peuple se subordonne à la volonté de la finance internationale. **Souverain en puissance mais jamais en acte, le citoyen est maintenu dans la soumission.**

Le capitalisme financier s'est rendu maître de la politique dans son ensemble. Il a démembré l'État et s'est approprié son attribut essentiel : sa monnaie. Il s'inscrit dans une logique de domination et de conquête motivée par le profit personnel et à court terme. L'économie française a été asséchée par des fuites monétaires sur les marchés financiers qui, non seulement n'ont

20 Op. Cit., p. 20.

21 Op. Cit., p. 26.

pas réduit les déficits, mais les ont aggravés. La disparité de l'allocation des ressources s'est considérablement creusée. Le coût que représente la charge des dettes fiscale et sociale pèse sur l'équilibre de l'économie et détruit progressivement les acquis sociaux. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail, mais la France est en virtuel état de défaut de paiement et sa survie dépend de quelques sociétés privées qui font ou défont l'économie.

La monnaie met en mouvement tout un système organisé et est le reflet de l'ordre social établi. Elle a un impact immédiat sur l'économie car elle l'irrigue ou l'assèche. L'appareil d'État tout entier se tient sous le joug du capitalisme financier. Le rôle de la Banque de France, elle-même aux ordres de la BCE, est limité à servir l'oligarchie financière et n'est plus autorisée à recevoir ses instructions du pouvoir politique. Ainsi, l'État n'est plus souverain et ne peut mener aucune politique publique qui s'opposerait aux intérêts des marchés financiers.

L'agenda du capitalisme financier s'oriente tout naturellement vers la création d'une « *Agence Européenne de la Dette* », qui émettrait des obligations européennes (eurobonds) avec la garantie solidaire des États membres. Cette brillante proposition aurait vocation à mettre un terme à la crise des dettes souveraines car la mutualisation des dettes des États membres éviterait la spéculation des marchés envers les économies les plus vulnérables.

L'absorption de stocks considérables de monnaie par une minorité parasitaire conduit à l'effondrement du système.

Le théâtre des marionnettes : le monde entier est tenu en laisse par les banques

La fin de la Seconde Guerre Mondiale marque également un tournant historique dans la diplomatie entre les Nations. Se créent des institutions supra-nationales pour mettre en œuvre une gouvernance mondiale. De profondes transformations sont à l'œuvre. Les seuls vrais vainqueurs du conflit sont les États-Unis. Ils détiennent 75% de l'or mondial et la bombe atomique. Après les massacres d'Hiroshima et Nagasaki, le monde entier est convaincu de sa suprématie. Un nouvel ordre international s'instaure : politique, avec la création de l'ONU, militaire, avec l'OTAN, économique, avec les Accords de Bretton Woods, qui donnent naissance à la Banque Mondiale et au Fonds Monétaire International.

Les accords de Bretton Woods instaurent un système monétaire international autour du dollar. Chaque monnaie se voit attribuer une parité par rapport à cette devise. De la sorte, les États-Unis disposent d'une monnaie nationale également monnaie de réserve. La banque centrale américaine (Federal Reserve, ou Fed lancée en 1913) s'est inspirée en partie de la Banque de France de 1800 (voir l'annexe 1 en fin de ce livre) en raison de ses actionnaires privés. Donc, la Fed, comme la Banque de France à ses débuts, est une entreprise privée. Elle n'est pas une institution gouvernementale mais les dollars fabriqués par cette entreprise servent d'étalon au monde entier. Conscient du danger que représente le « *privilege exorbitant* » des américains, le Général de

Gaulle réclame l'or de la France et dénonce les accords de Bretton Woods²². En 1966, il envoie un navire chargé de 3 milliards de dollars papier aux États-Unis, mais Washington rechigne à lui restituer la contre-partie en or²³.

En 1971, le président des États-Unis, Richard Nixon, annonce la fin de la convertibilité du dollar en or. Le système de change devient flottant, les monnaies voient leur cours fluctuer les unes par rapport aux autres. Le marché devient extrêmement volatile. Pour donner du crédit à cet étalon qui ne repose sur rien, les États-Unis, gendarme du monde, se rendent maître d'orchestre des relations diplomatiques. L'ingérence prolifère.

L'orientation de la diplomatie entre les Nations revêt une importance vitale pour le capitalisme financier. La transition vers un système monétaire international de changes flottants le rend intrinsèquement instable.

Un problème majeur le révèle lors du premier choc pétrolier. En réponse à la guerre de Kippour en 1973, l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) organise un embargo contre les « *Sept Sœurs* » – les compagnies étrangères qui exploitent leur pétrole. Le 19 octobre, Nixon fait voter au Congrès une aide de 2,2 milliards de dollars en faveur d'Israël. L'Iran, les cinq Émirats du golfe et l'Arabie Saoudite, décident une augmen-

22 Conférence de presse du 4 février 1965, Palais de l'Élysée : « *Les conditions qui ont pu, naguère, susciter le « Gold Exchange Standard » se sont modifiées, en effet. Les monnaies des États de l'Europe occidentale sont aujourd'hui restaurées, à tel point que le total des réserves d'or des Six équivaut aujourd'hui à celui des Américains. Il le dépasserait même si les Six décidaient de transformer en métal précieux tous les dollars qu'ils ont à leur compte. C'est dire que la convention qui attribue au dollar une valeur transcendante comme monnaie internationale ne repose plus sur sa base initiale, savoir la possession par l'Amérique de la plus grande partie de l'or du monde. Mais, en outre, le fait que de nombreux États acceptent, par principe, des dollars au même titre que de l'or pour compenser, le cas échéant, les déficits que présente, à leur profit, la balance américaine des paiements, amène les États-Unis à s'endetter gratuitement vis-à-vis de l'étranger. En effet, ce qu'ils lui doivent, ils le lui paient, tout au moins en partie, avec des dollars qu'il ne tient qu'à eux d'émettre, au lieu de les leur payer totalement avec de l'or, dont la valeur est réelle, qu'on ne possède que pour l'avoir gagné et qu'on ne peut transférer à d'autres sans risque et sans sacrifice* ».

23 Selon le Fonds Monétaire International, un gouvernement peut échanger ses dollars contre de l'or, à 35 dollars l'once, quand il le souhaite. Si les États-Unis possèdent par exemple 1 million d'onces d'or, ils n'ont pas le droit d'imprimer pour plus de 35 millions de dollars.

tation de 70% du prix du pétrole. Ils proposent également le retrait des capitaux arabes des banques, afin de porter préjudice à l'économie américaine qu'ils considèrent complice d'Israël.

L'interconnexion des économies oblige les États-Unis à maintenir artificiellement le cours du dollar à un prix élevé suite à l'effondrement du système de taux de change fixe et pour pallier la spéculation sur le marché du Forex²⁴. Du côté de l'OPEP, les revenus du pétrole dans ces pays ne peuvent pas être absorbés par leur économie. Ils sont placés sur les marchés de capitaux via des sociétés financières. Grâce à cette dépendance, les États-Unis, au moyen de négociations et de programmes économiques sur mesure, renouent avec l'Arabie Saoudite et le Koweït. Afin de maintenir une demande importante de dollars partout dans le monde, les États-Unis imposent que les pays exportateurs de pétrole le vendent en dollars (pétrodollars) moyennant une protection militaire. De même, les principaux acquéreurs étrangers de bons du Trésor américain sont sous occupation militaire (Japon, Taïwan, Corée du Sud)²⁵. La politique monétaire devient plus que jamais liée à la diplomatie entre les Nations.

Sous couvert d'aide au développement, ces institutions mettent en place des programmes d'ajustement structurel subordonnés à l'octroi de prêts irrécouvrables accordés à certaines conditions. Le but est d'empêcher le développement économique et social de ces pays afin que le capitalisme financier puisse jouir des rentes que lui procure l'économie mondiale. De la sorte, le FMI et la Banque Mondiale sont « *devenus, dans le contexte de la contre-révolution économique mondiale des années Reagan, des organismes chargés du recouvrement des créances pour le compte des banques commerciales*²⁶ » selon Fantu Cheru, expert indépendant pour l'ONU.

Le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale réalisent la volonté de l'oligarchie financière en pilo-

24 Le Foreign Exchange Market (Forex) est le marché sur lequel s'échangent les devises.

25 David Graeber, *Dettes, 5000 ans d'histoire*, Les Liens qui Libèrent, 2011, p. 448.

26 Rapport de l'expert indépendant, M. Fantu Cheru, Effets des politiques d'ajustement structurel sur la jouissance effective des droits de l'homme, E/CN.4/1999/50, 24 février 1999.

tant la stratégie du Club de Londres et du Club de Paris²⁷ composés des créanciers internationaux²⁸.

Les États asservis doivent rembourser les intérêts de la dette, ce qui permet de les tenir en laisse. Loin d'être la solution aux problèmes de ces États, ils en sont une cause insurmontable. Les intérêts des industriels et des financiers orientent les décisions de ces institutions dont les débats ont lieu à huis clos. Des prêts à des taux usuraires sont accordés aux États pauvres mais à condition qu'ils mettent en place une économie libérale et privatisent les secteurs publics afin que des firmes occidentales puissent les exploiter sans contrainte²⁹ :

*Grâce à la crise de la dette des pays dudit Tiers Monde et aux politiques d'ajustement structurel qui ont suivi, les grandes puissances capitalistes industrialisées ont pu renforcer leur emprise sur les économies de la Périphérie tout en imposant des sacrifices sans fin aux peuples qui y vivent.*³⁰

27 Fonds Monétaire International, Guide des Comités, Groupes et Clubs : « Club de Londres : groupe informel de banques commerciales qui se réunissent pour négocier ensemble leurs créances sur un débiteur souverain. Club de Paris : un groupe informel de créanciers officiels (pays industrialisés pour la plupart) qui recherchent des solutions coordonnées et durables pour les pays endettés en proie à des difficultés de paiements. Les membres du Club de Paris consentent à rééchelonner ou réduire le service des dettes pendant une période donnée ou à une date donnée. Bien que le Club de Paris n'ait pas d'existence juridique, ses membres conviennent de règles et de principes qui visent à faciliter la conclusion d'accords concertés de rééchelonnement de dette rapides et efficaces. L'existence de ce groupe volontaire remonte à 1956, époque à laquelle l'Argentine a accepté de rencontrer ses créanciers publics à Paris. Depuis lors, le Club de Paris et ses différents groupes ad hoc ont conclu 429 accords avec 90 pays débiteurs. Le FMI et le Club de Paris entretiennent des contacts étroits, car ce dernier exige en général des pays qu'ils soient engagés dans un programme appuyé par le FMI pour être habilités à bénéficier d'un accord de rééchelonnement ».

28 Conseil économique et social des Nations Unies, Rapport de l'expert indépendant, M. Fantu Cheru, *Effets des politiques d'ajustement structurel sur la jouissance effective des droits de l'homme*, E/CN.4/1999/50, 24 février 1999 : « Entre 1986 et 1996, 178 accords de réaménagement de la dette ont été conclus avec les créanciers officiels membres du Club de Paris et 55 accords de réaménagement avec les banques commerciales du Club de Londres. Sur les 178 accords conclus avec des créanciers officiels, 106 concernaient des pays d'Afrique subsaharienne. Le rééchelonnement peut atténuer des problèmes immédiats de liquidité, mais il accroît encore le stock total de la dette. À la fin de 1988, par exemple, environ 40 % de l'encours total de la dette non concessionnelle à long terme des pays africains vis-à-vis du Club de Paris représentaient les intérêts capitalisés à la suite d'un rééchelonnement décidé avec le Club. Le rééchelonnement n'est donc qu'une "fiction comptable" et ne contribue guère à réduire le volume des engagements des pays vis-à-vis des créanciers officiels ».

29 Joseph E. Stiglitz, *La grande désillusion*, Librairie Arthème Fayard, 2002.

30 Eric Toussaint, *La finance contre les peuples, la bourse ou la vie*, Syllepse, CETIM, CADTM, 2004, p.63.

Une bonne politique « *d'ajustement structurel* » doit aboutir au contrôle de la politique monétaire, à la privatisation des services publics, à la levée des barrières douanières et donc à l'augmentation de la pauvreté, du chômage et des inégalités, à la réduction des recettes fiscales, à la violation du droit à l'alimentation, à l'eau, au logement, à l'éducation et au travail. Une bonne politique d'ajustement structurel est destinée à empêcher le développement économique et social des États endettés. Le pouvoir financier et industriel identifie un pays ayant des ressources naturelles et se sert de ces institutions de façade pour monter des prêts irrécouvrables. Dans le but de contrôler leur politique économique et sociale, d'empêcher leur développement, les conglomérats privatisent les secteurs d'intérêt général.

Les liens entre les Nations s'en trouvent bouleversés et ces pratiques instaurent un rapport nouveau entre les peuples, rendu nécessaire par la transition d'un système monétaire à un autre. Le capitalisme financier voit sa légitimité ébranlée par des crises systémiques et cycliques. Certains États cherchent des alternatives à la dictature du dollar (Irak, Lybie). Il faut savoir que la Fed dispose de lingots d'or à Fort Knox, mais pas forcément du 24 carats (or de banque) qui sont la seule garantie aux émissions de billets de la banque centrale américaine.

Dans un tel contexte, la guerre contre le terrorisme est une aubaine. D'abord parce qu'une guerre doit pouvoir se financer, ensuite, parce qu'une guerre permet de créer le chaos là où un nouvel ordre envisagerait de s'installer. À ce titre, l'instrumentalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est devenue un prétexte à la guerre en Aghanistan, en Syrie, en Lybie, au Mali ou encore en Irak. Suite aux attentats du 11 septembre 2001, le gouvernement américain prend à cœur sa mission d'éradiquer la menace terroriste de la planète. Pour Jean-François Gayraud, commissaire divisionnaire de la police nationale, « *Oussama Ben Laden a joué le rôle historique d'arme de diversion massive. On notera l'ironie de la situation. Ce qu'il n'a pu accomplir le 11 septembre 2001 – abattre la finance américaine à Wall Street, cœur symbolique du*

« Grand Satan »-, les dérives mêmes du système ont été à deux doigts de le réaliser. Or, si la finance américaine a paru proche du collapsus, ce n'est pas par l'action de « méchants terroristes étrangers », mais en raison des folies prédatrices de ses « cols blancs » et autres experts en « innovations financières ». Le véritable ennemi était intérieur, proche et familier, et non pas extérieur, lointain et étranger³¹ ».



Collin Powell, Secrétaire d'État américain
5 février 2003, Conseil des Nations Unies

Ainsi, depuis les attentats du World Trade Center, le gouvernement américain a orienté la majeure partie de ses moyens en police et en espionnage dans la traque aux terroristes.

Tandis que la démocratie et le libéralisme sont vantés à travers le monde, ils sont devenus le prétexte qui permet de renverser des gouvernements pour s'accaparer les terres, ouvrir les frontières et maintenir les peuples dans la détresse économique et le chaos social.

En une moitié de siècle, les banques se sont bâti un empire par leurs prises de participation dans des sociétés financières et industrielles étrangères. L'adoption de la Charte des Nations-Unies en 1945 donne une nouvelle impulsion aux relations inter-

31 Jean-François Gayraud, *La grande fraude : Crime, Subprimes et Crises financières*, Éditions Odile Jacob, 2011, p. 112.

Table des Matières

I LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER : LA GRANDE IMPOSTURE

1. Le monopole de la contrainte illégitime : la dictature de la finance.....15
2. Le théâtre des marionnettes : le monde entier est tenu en laisse par les banques.....33
3. Architecture tentaculaire du système bancaire.....53

II UNE JUSTICE A DEUX VITESSES : PAS DE BANQUIERS EN PRISON

4. La crise était presque parfaite.....83
5. Société Générale joue au bonneteau : où est Kerviel ? où sont les milliards ?.....107
6. Fraudes à volonté et contagion volontaire de la crise : comment la Société Générale a perdu les milliards de caisses de retraite !.....127
7. L'État protège la grande délinquance financière grâce aux organismes de tutelle.....143

III INSÉCURITÉ SOCIALE : DÉTOURNEMENT DES COTISATIONS POUR MAINTENIR LE SYSTÈME BANCAIRE SOUS PERFUSION

8. Le régime général des salariés.....163
9. Les bilans du RSI que les Commissaires aux Comptes refusent de certifier !.....179
10. Le cotisant est face à l'État comme Marsyas : écorché vif par Apollon.....193

IV AU NOM DU FISC :
EXPIATION COLLECTIVE DE LA DETTE
AU PROFIT DE LA FINANCE

- 11. La normalisation du racket fiscal.....203
- 12. La gestion privée de la dette publique : un festin pour les
banques.....213
- 13. L'escroquerie bancaire portée au niveau de l'art.....227

ANNEXES

- Billet de trésorerie de l'ACOSS.....233
- Création de l'Agence France Trésor.....247
- Création de la Banque de France.....248